

LISTE DES DIPLÔMES PERMETTANT L'INSCRIPTION AU BP COUVREUR APRÈS DEUX ANNÉES D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

1 - Les diplômes de niveau V ou de niveau supérieur du groupe des spécialités bâtiment :
construction et couverture (groupe 232)

2 - Les titres et diplômes du même secteur professionnel de niveau V ou de niveau supérieur, inscrits dans
le répertoire national des certifications professionnelles

3 - Les diplômes suivants :

- CAP Charpentier bois
- BP Charpentier bois
- BAC Pro Technicien Constructeur Bois